

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

- ENTRE -

_____ demeurant au _____ (ci-après « le Client »)

- ET -

Anouk Lecourt demeurant au 6 Rue d'Ezy, 27540 Ivry-la-Bataille, France (ci-après « le Prestataire »)

Objet du contrat

1. Le Client estime que le Prestataire possède la compétence et l'expérience nécessaires pour la prestation des services (« le Service ») au Client.
2. Le Prestataire s'engage à fournir le Service au Client selon les conditions énoncées dans le présent contrat (le « Contrat »).
3. Compte tenu des faits décrits ci-dessus et des avantages et obligations réciproques énoncés dans le Contrat, dont la réception et la validité sont par la présente reconnues, le Client et le Prestataire (individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ») conviennent de ce qui suit.

Services fournis

4. Le Client accepte d'engager le Prestataire à lui fournir le Service, dont le(s) suivant(s) :
 - Thérapie comportementale pour chien ou chat.

Le Service inclura aussi toutes autres tâches sur laquelle les Parties pourraient s'accorder.

5. Le Prestataire accepte de fournir le Service au Client.

Durée du Contrat

6. La validité du Contrat dure de la date de signature du Contrat jusqu'à résiliation par les Parties.
7. Une Partie peut résilier le Contrat avant l'achèvement du Service, en donnant à l'autre Partie un préavis d'au moins 0 jours.

8. Sauf dispositions contraires dans le Contrat, les obligations du Prestataire ne seront terminées qu'à la résiliation du Contrat.

Rémunération

9. En contrepartie du Service, le Client versera une rémunération (la «Rémunération») au Prestataire au taux forfaitaire de 0,00 €.
10. La Rémunération sera versée pendant la période de validité du Contrat, selon les termes suivants:
- Après chaque séance.
11. La Rémunération est indiquée toute taxe comprise.

Remboursement des frais

12. Le Prestataire ne sera pas remboursé de ses frais dans le cadre du Contrat.

Ressources à fournir par le Client

13. Le Client s'engage à fournir au Prestataire les ressources suivantes :
- Laisse, longe, collier, harnais, muselière si besoin.

Propriété des matériels et propriété intellectuelle

14. Toute propriété intellectuelle et tous les matériels connexes (la « Propriété intellectuelle »), dont tout travail ou produit connexe en cours de développement dans le cadre du Contrat, seront la propriété exclusive du Prestataire. L'utilisation de la Propriété intellectuelle par le Client fera l'objet d'une licence d'utilisation limitée.
15. Le titre et les droits de propriété ainsi que les droits de distribution de la Propriété intellectuelle restent exclusivement chez le Prestataire.

Restitution de biens

16. À l'expiration ou à la résiliation du Contrat, le Prestataire retournera au Client tous les biens, les documents, les dossiers, les Informations confidentielles, ou la Propriété intellectuelle appartenant au Client.

Travailleur indépendant

17. Lors de la prestation du Service dans le cadre du Contrat, il est expressément convenu que le Prestataire agit en tant que travailleur indépendant et non pas en tant qu'employé du Client. le Prestataire et le Client reconnaissent que le Contrat ne crée pas de partenariat ou

d'entreprise commune entre eux, et ne constitue qu'un contrat de prestation de service.

Avis

18. Tout avis, demande ou autre notification exigé ou permis par les dispositions du Contrat sera adressé par écrit et livré aux Parties aux adresses indiquées ci-dessous ou à toute autre adresse qu'une Partie pourra signaler à l'autre, le cas échéant.

a. _____

b. Anouk Lecourt
6 Rue d'Ezy, 27540 Ivry-la-Bataille, France

Limitation de responsabilité

19. Sauf dans la mesure de versements à titre de règlement de contrats d'assurance et dans la mesure permise par la loi en vigueur, chaque Partie accepte de tenir indemnes et à couvert l'autre Partie, ses agents, ses employés, ses successeurs et ses ayants droit autorisés de tous types de réclamations, demandes, pertes, dégâts, responsabilités, sanctions, dommages-intérêts punitifs, dépenses, honoraires juridiques raisonnables et de coûts de toute sorte et de tout montant qui résultent ou découlent d'un acte ou d'une omission dans le cadre du Contrat, commis par la partie responsable de l'application de cette clause, ses agents, ses employés, ses successeurs et ses ayants droit autorisés. Cette limitation de responsabilité survivra à la résiliation du Contrat.

Dispositions supplémentaires

20. Toute annulation doit être notifiée au moins 48h à l'avance afin de donner une chance au prestataire de remplir le créneau. Une annulation faites au delà des 48h sera obligatoirement rémunérée à 100%.

Le client s'engage à respecter les recommandations du comportementaliste après chaque séance pour le bon déroulement de la thérapie.

Modifications du Contrat

21. Toute modification du Contrat sera écrite et signée par chaque Partie ou leurs représentants autorisés.

Respect des délais

22. Le temps est une condition essentielle du Contrat. Aucune extension ou variation du Contrat ne constituera de renonciation à cette disposition.

Affectation

23. Le Prestataire n'attribuera ni ne transférera ses obligations dans le cadre du Contrat, sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit du Client.

Accord intégral

24. Ce Contrat contient l'ensemble de l'accord stipulé entre les Parties.

Loi applicable

25. Ce Contrat sera interprété et régi conformément aux lois françaises.

Divisibilité

26. Dans l'éventualité où un tribunal compétent déclare l'une des dispositions invalide ou inexécutable, ladite disposition sera modifiée par le tribunal seulement dans la mesure nécessaire à la rendre raisonnable et applicable et toutes les autres dispositions restent valides et applicables.

Renonciation

27. La renonciation d'une Partie à invoquer de recours d'une violation, un manquement, un retard ou une omission quant à l'une des dispositions du Contrat par l'autre Partie ne sera pas interprétée comme une renonciation à invoquer de recours d'autres violations, manquements, retards ou omissions.

Fait à _____ (ville de signature) le _____ (date de signature).

(Client)

Anouk Lecourt

(Prestataire)